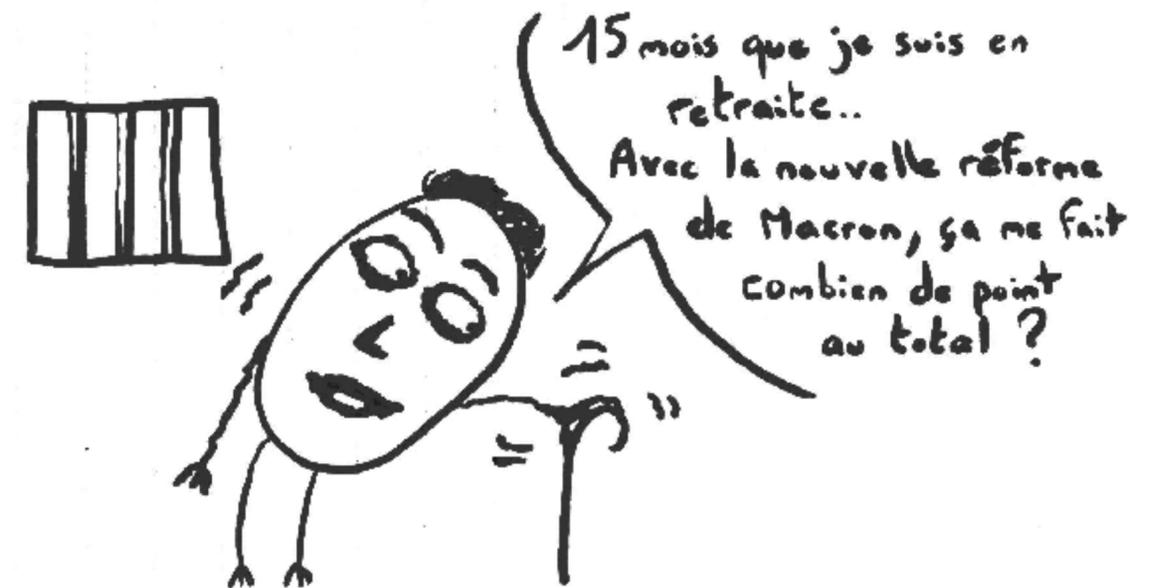


## NEWS / En procès depuis un an, Loïc doit être libéré sans délai !

[laneigesurhambourg.noblogs.org/post/2019/12/15/news-en-proces-depuis-un-an-loic-doit-etre-libere-sans-](https://laneigesurhambourg.noblogs.org/post/2019/12/15/news-en-proces-depuis-un-an-loic-doit-etre-libere-sans-)



### UN AN DE PROCÈS

Où étiez-vous il y a un an ? Sur un rond point ou dans la rue ? Combien de choses ont été chamboulées durant ces douze derniers mois ? Combien de choses avons-nous vécues ? Il y a eu 52 actes de gilets jaunes, le 16 mars, le 1<sup>er</sup> mai, le Grand débat national, les manifestations de septembre contre le projet Cigéo, la victoire du quartier libre des Lentillères à Dijon et maintenant le début de quelque chose qu'on espère être grand, un souffle capable d'emporter cette réforme minable et celles et ceux qui l'ont pondue. Cette année écoulée a été riche d'émotions dans la rue et il est bien difficile de faire revenir en mémoire chaque instant. Tout cela, Loïc - comme tant d'autres - l'a vécu par procuration. Il l'a vu à télé, il l'a lu dans la presse, il a tenté de le saisir avec justesse dans la correspondance qu'il entretient avec ses proches - cette correspondance qui est un fil ténu le reliant avec l'extérieur mais dont on sait parfaitement qu'elle est lue, enregistrée et parfois censurée par les juges et les flics de Hambourg.

Pour Loïc, l'année a été bien plus monotone. Il y a un an, le 18 décembre dernier, il se levait probablement avec la boule au ventre, une angoisse mêlée d'excitation, comme avant ces moments que l'on a trop attendus et où l'on désespère de savoir à quelle sauce on sera mangé-e. C'était le premier jour de son procès. Il comparaisait alors avec 4 autres jeunes accusés dans le cadre de l'affaire dite de l'Elbchaussee. La chose promettait d'être animée et de durer quelques mois. Rapidement, le public a été exclu des audiences et celles-ci se sont succédées au rythme de deux ou trois par semaines. Le premier calendrier a été balayé. La juge s'est montrée extrêmement pointilleuse. Les flics ont menti à la barre. Les témoins ont été obligés d'expliquer que les flics avaient déjà menti dans leurs rapports. La juge a été obligée d'admettre que tout le monde lui mentait et elle a décidé de rajouter des audiences. Les délais ont été repoussés, puis repoussés à nouveau, puis repoussés...

À ce jour, il y a du y avoir entre quarante et cinquante audiences dans cette affaire. Il est difficile d'en tenir le compte exact à cause du huis clos et cela n'aurait de toute manière que peu de sens dans la mesure où certaines sessions durent seulement quinze minutes, d'autres une journée entière. On suppose que Loïc, les matins d'audiences, n'a plus vraiment cette boule au ventre qui l'habitait durant les premières semaines. Le procès est devenu un théâtre routinier où l'on s'ennuie en commun. La seule véritable joie fut la libération, courant février, des deux co-accusés qui étaient jusque là détenus dans la prison de Hambourg (les deux autres, mineurs au moment des faits, n'ont jamais été emprisonnés). La demande de libération de notre ami, formulée au mois de juin par ses avocat·e·s a été rejetée. Une autre est actuellement en cours dont on peut craindre qu'elle subira le même sort, le calendrier du procès s'étalant désormais jusqu'en avril 2020.

#### **KAFKA AU PAYS DU G20**

Il faut imaginer le caractère extrêmement routinier de l'exercice. Depuis plus d'un an, une fois ou plus par semaine (sauf pendant les vacances du tribunal), Loïc est extrait de sa cellule. Il est transporté au dépôt du tribunal puis conduit dans la petite salle d'audience. Là, on lui défait ses entraves et il salue les autres accusés, leurs proches (un membre de la famille de chaque inculpé est admis dans la salle, à l'écart), leurs conseils. Il s'assoit ensuite aux côtés de son avocate et de son avocat qui, tous deux, ont fait le déplacement depuis Berlin. Et puis, des heures durant, il subit des témoignages laborieux, des plaidoiries répétitives, des discussions techniques sur d'absurdes points juridiques, le tout dans une langue qu'il ne parlait absolument pas avant d'être extradé dans ce pays. Son interprète l'assiste continuellement mais on peut imaginer à quel point cela doit manquer de fluidité voire même d'intérêt.

Surtout, à aucun moment, Loïc n'a été autorisé à s'exprimer de manière conséquente sur son affaire, sur sa situation, sur ce qu'il fiche là en somme. Bien sûr, il est arrivé qu'on lui adresse la parole. Qu'on demande par le biais des ses avocat·e·s une maigre précision le concernant. Il répondait ou préférait s'abstenir et puis il se rasseyait comme on le lui

Si vous voulez/pouvez faire un don, rendez-vous sur la page Hello Asso de l'association Cacendr qui s'occupe depuis plus de 20 ans de venir en aide aux personnes mises en cause par la justice.

<https://www.helloasso.com/associations/cacendr/collectes/appel-a-dons-contre-la-repression-a-bure-et-son-monde>



#### Écrire à Loïc :

Loïc Schneider  
UHA Hamburg (Untersuchungshaftanstalt)  
Holstenglacis 3  
20355 Hamburg

Il faut savoir que les lettres reçues par l'administration pénitentiaire sont directement transmises à la juge qui les lit, décide ou non de les délivrer et peut s'en servir à charge contre notre ami.

#### Enregistrer des messages radio :

Une émission de radio est diffusée par des soutiens locaux les matins de procès, avant que Loïc ne quitte sa cellule.

Si vous souhaitez enregistrer des messages, textes, musiques etc., vous pouvez les envoyer sous forme de MP3 à [str8\[at\]riseup.net](mailto:str8@riseup.net)

#### Soutenir financièrement Loïc et les autres personnes inculpées dans la lutte à Bure :

demandait. Mais jamais, jamais durant les centaines d'heures de cette procédure au cœur de laquelle se trouve prise son existence, jamais il n'a eu le droit d'argumenter, de donner son opinion, d'exprimer ce qui l'anime et fait de lui un être politique et pas simplement un « cas » ou un « dossier ». Tout cela est apparemment secondaire, ça ne pourra avoir lieu qu'à la toute fin du procès. Ainsi est rédigée la règle à laquelle on ne saurait déroger.

Il y a quelques semaines, Loïc a fini par faire une demande explicite. Il voulait parler. Pas grand-chose, non, une dizaine de minutes d'abord et une vingtaine une autre fois. Il le demandait comme une faveur. Après tout, si cela s'éternise ce n'est pas tant de sa faute que de celle des policiers dont il est évident à présent qu'ils ont monté ce dossier en déployant toute la médiocrité et l'incompétence qu'on leur connaît. Les flics mais aussi toute sorte de parasites qui comptent bien faire leur beurre sur cette histoire. Dernièrement, des journées entières d'audiences ont par exemple été consacrées à l'examen des estimations des dommages fournies par les fonds immobiliers propriétaires des bâtiments de la rue Elbchaussee. Leurs chiffres étaient si discordants que la cour a décidé de produire ses propres estimations. Et ça, ça va forcément prendre encore du temps ! Las, Loïc voulait donc dire quelques mots. Le tribunal a d'abord accepté sa demande et surtout celle d'ouvrir l'audience au public le temps de cette courte déclaration. On a alors cru que certaines digues commençaient à céder, que la cour devait être gênée aux entournures par cette mascarade qui n'en finit plus. Mais finalement, tout est rentré dans l'ordre. Le huis clos n'a pas été levé, Loïc ne s'est pas exprimé, tout le monde est resté chez soi et la justice a pu sereinement continuer son petit ronron, loin des yeux des gens (celles et ceux au nom de qui elle est rendue) et loin des caméras et micros des journalistes qui ont délaissé cette affaire depuis la décision de huis clos.



## **SUR LE FOND, QUE DIT LA COUR ?**

Malgré les heures d'audience qui s'empilent depuis un an, il reste difficile de comprendre vers quoi on se dirige. La Cour a toutefois dévoilé quelques cartes le mois dernier. Pour des raisons de transparence alors que le procès était encore une fois rallongé, il semble qu'elle ait du prendre le temps d'expliquer ce qu'elle pensait juridiquement de l'affaire à ce stade. Le procureur ne s'est pas exprimé et les avocat.e.s n'ont toujours rien plaidé, il faut donc prendre ces éléments pour ce qu'ils sont, des indications de ce vers quoi inclinent les juges après une année de débats :

– Selon la cour, **l'action de la Elbchausse n'était pas une manifestation**. Elle ne rentre donc pas dans le cadre du droit des manifestations.

– **La cour ne pense pas qu'il y avait un grand plan général** (pas d'organisation « paramilitaire ») mais des groupes affinitaires avec des plans différents.

– **La cour est convaincue que tous les accusés étaient présents. Leur présence les rend responsables des actions commises.** Il y a des nuances et des questions auxquelles il faudra répondre, dit-elle. Par exemple ce dont chacun avait connaissance durant l'action et s'ils peuvent être tenus responsables de ce qui s'est passé une fois qu'ils ont quitté les lieux (notamment les jets de cocktails molotov contre un magasin Ikea, survenus à la fin de la manifestation).

Sur l'organisation même du procès, on apprend que **la « collecte de preuve » devrait s'achever à la fin de l'année 2019**. Cela veut dire que la défense peut encore apporter ou demander de nouveaux éléments. **Après cela, le procès pourrait théoriquement être à nouveau ouvert au public.** Par ailleurs, il n'y aura pas – contrairement à ce qui était annoncé jusque là – de second procès séparé pour les faits concernant Loïc et non les autres accusés.

## **BESOIN DE PLUS DE SOUTIEN QUE JAMAIS**

Aujourd'hui, Loïc semble particulièrement fatigué de ses conditions de détention et de cette situation kafkaïenne. Il est grand temps que ce dossier se referme ! Malgré cela, il continue de saisir le monde depuis sa cellule, d'écrire des poèmes et des lettres enflammées, de caricaturer l'époque dans des bandes-dessinées chaque fois plus réussies. Lisez-les, imprimez-les, diffusez-les ! Les écrits qui nous parviennent depuis la taule sont rares et ils sont précieux parce qu'il détruisent les murs du silence, de l'indifférence.

Loïc est seul dans sa cellule mais les prisons, en Allemagne, en France et partout ailleurs sont pleines à craquer. Pleines de gens comme lui qui ont besoin de soutien et de relai, de feux d'artifices qui explosent dans le ciel de leurs barreaux et de lettres qui leur racontent le monde pour lequel ils continuent de se battre chaque jour ! Nous avons une pensée particulière pour une autre personne actuellement détenue à Hambourg pour des faits liés

au G20 ainsi que pour [les 3 inculpé.e.s dit « du Parkbank »](#) (arrêté.e.s en juillet dernier sur un banc d'un parc de la ville et accusées de préparer une attaque incendiaire) dont deux sont toujours derrière les barreaux.

## **Liberté pour Loïc et pour toutes les personnes incarcérées !**

### **CHRONOLOGIE INDICATIVE DE L'AFFAIRE**

**Juillet 2017** – Manifestations massives contre le G20 de Hambourg

**Mai 2018** – Émission d'un mandat d'arrêt européen contre Loïc

**Juin – août 2018** – Loïc est en cavale, il dit se soustraire à son mandat

**Août 2018** – Arrestation chez ses parents. Incarcération à Nancy

**Octobre 2018** – Extradition vers l'Allemagne

**18 décembre 2018** – Ouverture du procès Elbchausse

**Février 2019** – Libération des 2 co-accusés de Loïc

**Juin 2019** – Rejet de sa demande de libération conditionnelle

**Novembre 2019** – Le procès est une nouvelle fois rallongé, au moins jusqu'en avril 2020

### **COMMENT SOUTENIR**

#### **Diffuser les textes de Loïc et ceux du groupe de soutien :**

Il est important que les écrits circulent ! Diffusez autant que possible [le blog de soutien](#) autour de vous et sur vos réseaux. Vous pouvez aussi nous demander des autocollants de soutien à cette adresse : [soutienloic\[at\]riseup.net](mailto:soutienloic@riseup.net)